

COMITÉ NATIONAL PILOTE
D'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE

sous l'égide du
COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE
POUR LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

Le Comité national pilote d'éthique du numérique (CNPEN) émet un avis sur les enjeux d'éthique des technologies de reconnaissance faciale, posturale et comportementale

Paris, le 29 janvier 2024 – Le Comité national pilote d'éthique du numérique (CNPEN) publie ce jour son avis sur les enjeux d'éthique des technologies de reconnaissance faciale, posturale et comportementale. Ces technologies ont connu une forte croissance au cours de la dernière décennie et touchent désormais des secteurs tels que la sécurité, la finance et les transports. Dans ce contexte évolutif, le CNPEN souligne la nature ambivalente de ces avancées technologiques, offrant des opportunités potentiellement bénéfiques tout en soulevant des préoccupations légitimes quant aux libertés individuelles.

Avec la volonté de contribuer de manière constructive aux débats suscités par ces technologies émergentes, le CNPEN adopte une approche épistémologique, insistant sur l'évaluation précise et rigoureuse de chaque cas d'usage

"L'avis ne cherche ni à condamner ni à glorifier l'utilisation de ces technologies, mais plutôt à éclairer et à susciter une réflexion éthique approfondie. Il s'adresse à toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des scientifiques, ingénieurs, développeurs, fournisseurs, utilisateurs exploitants, opérateurs, législateurs, représentants institutionnels, régulateurs, organismes de certification ou personnes physiques exposées aux technologies de reconnaissance. » - Jean-Gabriel Ganascia, membre du CNPEN et co-rapporteur de l'avis.

Le Comité insiste sur la nécessité d'une évaluation approfondie, examinant l'adéquation des technologies déployées avec les gains escomptés, et anticipant les conséquences à court, moyen et long terme sur la société. Il met en garde contre une approche simpliste, soulignant la complexité du débat et appelant à une régulation équilibrée basée sur des évaluations expérimentales rigoureuses des performances.

"L'évaluation des technologies de reconnaissance biométrique doit être approfondie et adaptée à chaque contexte spécifique. Nous devons éviter les généralisations hâtives et prendre en compte la complexité des enjeux éthiques auxquels nous sommes confrontés. » - Karine Dognin-Sauze, membre du CNPEN et co-rapporteur de l'avis.

Le CNPEN émet 19 recommandations qui explorent des notions familières telles que la finalité, la proportionnalité, la transparence et l'équité. Ainsi, dans sa recommandation 5.3.2 le Comité préconise d'énoncer « *de façon explicite les finalités poursuivies par le recours aux systèmes de reconnaissance faciale, posturale et comportementale, afin qu'aucune finalité ne soit passée sous silence ou dissimulée.* ».

D'autres recommandations sont plus spécifiques, couvrant des aspects tels que les dimensions scientifiques, les expérimentations, et les implications économiques et sociales liées au déploiement de ces dispositifs technologiques. Le CNPEN traite, notamment, la question des biais et propose d'inclure « *une mention explicite de la présence potentielle de biais* » lors de l'installation de ces systèmes (recommandation 5.4.1), ou lorsqu'il encourage la définition systématique d'un protocole précisant les finalités, les hypothèses, le détail de la mise en œuvre, les acteurs impliqués, le cadre, ainsi que la durée, pour toute expérimentation d'un système de reconnaissance faciale, posturale ou comportementale (recommandation 5.5.1).

Cet avis et ses recommandations ont pour objectifs d'aider les citoyens à prendre conscience de ces évolutions afin qu'ils soient en mesure de décider démocratiquement de la société dans laquelle ils souhaitent vivre, en arbitrant entre le besoin de sécurité, le bénéfice des commodités procurées par ces technologies et les risques pour les libertés individuelles et collectives.

L'avis complet, y compris les recommandations détaillées, est disponible sur le site institutionnel du [CNPEN](#).

À propos du Comité national pilote d'éthique du numérique (CNPEN)

Le Comité national pilote d'éthique du numérique (CNPEN) a été créé en décembre 2019 à l'initiative du Premier ministre et placé sous l'égide du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE). Il est constitué de personnalités du monde académique, industriel et institutionnel. Experts du numérique, de la technologie, du droit, de l'économie, de la philosophie, du langage, de la logique, de la médecine, tous concourent à une réflexion éthique rendue indispensable par le développement du numérique et participent ainsi à éclairer le débat public.

Des avis précédents du CNPEN concernent par exemple les systèmes d'intelligence artificielle générative (avis du 30 juin 2023), de la rétroactivité d'un changement de nom dans les documents scientifiques numériques (avis du 26 juin 2021) ou encore, conjointement avec le CCNE, les enjeux d'éthique de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le champ du diagnostic médical (avis adopté le 23 novembre 2022) et des plateformes de données de santé (avis adopté le 28 février 2023).

66 rue de Bellechasse
www.ccne-ethique.fr/fr/cnpen